



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00091** du
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée le **30 JUL. 2024**

Domicilié (e) ELECTRA
 1 Cour du Havre
 75008 PARIS

En vue de la réalisation : Electra installe et opère des stations de recharge rapide (supérieur à 150 kW) pour véhicules électriques ouvertes au public sur le territoire national. Le service de recharge rapide pour véhicules électriques qu'on propose est un service ouvert au public 24h/24 7j/7.

Le service sera accessible depuis la voie publique sans restriction ni contrepartie de la part du site accueillant la station.

Sur un terrain sis 11-15 Rue Louis Armand
Cadastré AB88

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le **30 JUL. 2024**

Le Maire



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appareteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00091** du **30 JUL. 2024** a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appareteur,